



L'an deux mil vingt-six, le dix juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Pont-à-Marcq, par convocation en date du quatre juin deux mil vingt-six, s'est réuni en Mairie de Pont-à-Marcq, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain CLEMENT, Maire de Pont-à-Marcq.

La convocation a été affichée sur l'écran d'affichage numérique de la mairie le quatre juin deux mil vingt-six.

Présents : CLEMENT Sylvain, CLAISSE Fernand, MEIRE DA SILVA Albertina, FRANCKE Olivier, FLAMENT Séverine, MATTON Philippe, DEFFRENNES Pascale, CARDON Guillaume, DARRAS Laurent, LAURENT Eric, SAMMARCELLI Elise, FALLOUEY Charles, DEKERLE Bérangère, CNOCKAERT David, THULLIER Sabine, LE LAGADEC Matthieu, MARESCAUX Périne, JACQUOT Mathilde, DESCAMPS Jacques, RACINET Marine, LANGLANT Margaux.

Absents : DEBUSSCHERE Albert donne procuration à FRANCKE Olivier, DUGRAIN Sophie donne procuration à Périne MARESCAUX.

Soit : 21 présents et 2 absents avec procuration.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, il s'agit de Madame Albertina MEIRE DA SILVA.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte. La séance se déroule en présence de public.

L'assemblée est informée que la séance est enregistrée pour simplifier la réalisation du PV.

D2026-06-10/03 Fête de la libération : Détermination d'un montant forfaitaire de participation au repas du dimanche 23 août 2026

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la commémoration de la Libération de la commune de Pont-à-Marcq se déroule du 21 au 23 août 2026.

Cet évènement communal revêt, comme chaque année, une importance toute particulière pour la commune et son devoir de mémoire.

Les festivités seront nombreuses et notamment une commémoration au cimetière de Lille Sud, une messe et différents moments de partage durant ce week-end.

Afin de proposer une commémoration à la hauteur de l'évènement tout en poursuivant l'objectif de maîtrise budgétaire, Monsieur le Maire, sur proposition de la commission ad hoc, suggère de créer un forfait de participation au repas du dimanche 23 août qui se déroulera à l'Espace Casadesus.

Monsieur le Maire propose un forfait de 30 euros par participant pour l'ensemble de ce repas dominical.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir :

- Acter ce forfait ;
- L'autoriser à signer tout document y afférent.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, actent la création de ce forfait et autorisent le Maire.

Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait certifié conforme à l'original,



VILLE DE
PONT-A-MARCQ

CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 10 juin 2026 – P

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le

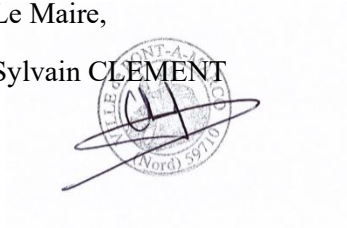
S²LOW

ID : 059-215904665-20260611-D2026_06_10_03-DE

Fait à Pont-à-Marcq le 11/06/2026,

Le Maire,

Sylvain CLEMENT



La secrétaire de séance,

Albertina MEIRE